Nations Unies A/C.2/68/SR.10

Assemblée générale
Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
30 octobre 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 10e séance
Tenue au Siège, à New York, le mercredi 16 octobre 2013, à 10 heures

Président : M. Diallo. . . . . (Sénégal)
Puis : Mme Brown (Vice-Présidente) . . . . . (Jamaïque)

Sommaire

Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

b) Système financier international et développement

Point 18 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org/).

13-51373X (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

b) Système financier international et développement (A/68/221)

Point 18 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 (A/68/357)

1. **M. Trepelkov** (Directeur du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat), présentant le rapport du Secrétaire général sur le suivi et l'application du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et en soulignant les points principaux, dit qu'il importe de disposer d'un mécanisme global permettant d'obtenir rapidement des ressources suffisantes pour stabiliser les marchés en période de crise systémique des liquidités. Un tel mécanisme aurait l'avantage de limiter le recours aux mesures de précaution face à des déséquilibres mondiaux liés à l'accumulation coûteuse de réserves dans nombre de pays en développement. En outre, le renforcement du rôle et de l'efficacité des Nations Unies, ainsi qu'un plus grand engagement avec le Groupe des Vingt (G-20) sont des facteurs cruciaux de la gouvernance économique mondiale.

2. Présentant ensuite le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/68/221), il en évoque les points saillants et souligne qu'il faut mettre en place un système financier stable capable de mobiliser avec succès des ressources et de les allouer au développement durable dans le monde, y compris dans les sphères d'activité peu rémunératrices que le secteur privé n'est pas enclin à financer à lui seul.

3. *M^me^ Brown (Jamaïque), Vice-Présidente, assume la présidence.*

4. **M. Thompson** (Fidji), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la communauté internationale devrait réagir de manière globale, universelle et intégrée face aux fragilités et déséquilibres systémiques inhérents aux institutions financières internationales et remédier à l'instabilité financière et au manque de liquidités dans les pays en développement.

5. L'Assemblée générale devrait envisager de créer un groupe spécial d'experts sur la réforme du système financier international, qui examinerait l'impact de la crise financière mondiale, le rôle des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale et les modalités du financement du développement. On manque toujours d'un mécanisme mondial qui permettrait de disposer rapidement de ressources suffisantes pour stabiliser les marchés. Il faut aussi mettre en place des approches multilatérales ouvertes, transparentes et efficaces pour faire face aux défis mondiaux, tout en poursuivant la collaboration entre les Nations Unies et les instances intergouvernementales. Il importe également d'assurer une représentation plus équitable des pays en développement dans les institutions financières internationales et de leur permettre de participer plus activement à la gouvernance économique mondiale. Par ailleurs, il n'est guère concevable de réduire l'investissement spéculatif, mobiliser les marchés des capitaux et réaliser un développement durable en l'absence de transparence.

6. Les fragilités structurelles du financement de la dette souveraine des pays en développement, dues au transfert des risques du secteur privé vers le secteur public, ont eu des incidences négatives sur le développement économique et social de ces pays dans leur ensemble. L'allègement de la dette, y compris son annulation et sa restructuration, garde toute son importance. La restructuration de la dette doit refléter la capacité de paiement réelle des pays endettés. Il faut cependant veiller à ce que les fonds d'investissement ne paralysent pas ce processus, ni ne se substituent à l'État, qui a l'obligation de protéger sa population conformément au droit international.

7. L'aide publique au développement (APD) continue de baisser malgré la réaffirmation, le mois dernier lors de la Manifestation spéciale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, de l'engagement déjà pris par les dirigeants. Le renouvellement des engagements pour inverser la tendance à la baisse des flux d'APD et augmenter les décaissements de façon à la fois opportune et prévisible s'impose comme une évidence.

8. Il importe de tenir, avant la fin de 2015, une conférence internationale sur le suivi du financement du développement et, à cet égard, le Président de l'Assemblée générale devrait charger des facilitateurs

d'engager des consultations intergouvernementales ouvertes et directes.

9. **M^me^ Rambally** (Sainte-Lucie), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit qu'il importe de maintenir les fondements du partenariat mondial pour le développement tels qu'ils ont été établis dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha. Il est également nécessaire d'agir résolument au niveau mondial pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et favoriser une plus grande liberté du commerce, davantage d'investissements étrangers, plus d'allègement de la dette et une meilleure gouvernance publique, mais aussi pour abattre les barrières au commerce et supprimer les subventions agricoles qui privent les pays pauvres de débouchés pour leurs produits. Des défis restent à surmonter malgré les progrès notables accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. C'est à la réalisation des objectifs un peu délaissés qu'il faudra œuvrer en privilégiant les pays qui connaissent des problèmes de développement particuliers, y compris ceux de la CARICOM.

10. La communauté internationale n'a pas mesuré à leur juste dimension les besoins et préoccupations des petits pays ouverts, vulnérables et très endettés tels que les membres de la CARICOM. Si au regard du critère du PIB par habitant, plusieurs pays membres de la CARICOM ont été classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire voire dans celle des pays à revenu élevé, nombre d'entre eux affichent un ratio dette/PIB de 100 % ou plus. Il est donc attendu de la communauté internationale, du système de développement des Nations Unies et des institutions financières internationales qu'ils adoptent une approche plus systématique des besoins de développement des pays à revenu intermédiaire dans le monde en développement et qu'ils leur accordent davantage de financements préférentiels.

11. La CARICOM a mis l'accent sur la croissance et le développement aux niveaux national et régional, notamment en favorisant le commerce régional et l'engagement collectif avec les marchés mondiaux. Le partenariat mondial forgé il y a plus de dix ans à Monterrey doit cependant compléter ces efforts. À l'évidence, ce sont les pays qui sont au premier chef responsables de leur développement économique et social, sachant que l'appui de la communauté internationale est tout aussi important. Si certains partenaires de développement ont atteint et même parfois dépassé leurs objectifs d'APD, il est préoccupant de constater que d'autres ont manqué à leurs engagements.

12. Le commerce est le moyen le plus important d'agir en efforts propres car il permet aux pays pauvres de générer des revenus et d'atténuer leur dépendance à l'égard de l'aide et, ainsi, de créer une situation avantageuse pour tous. C'est avec ambition qu'il faut agir pour ouvrir les marchés, éliminer progressivement les subventions qui faussent les échanges commerciaux et alléger les barrières au commerce qui se dressent face aux pays en développement. En outre, le système commercial multilatéral doit se pencher sur la volatilité croissante et excessive des prix des produits de base, qui est un nouveau problème que le Programme de Doha pour le développement n'a pas traité.

13. La CARICOM a préconisé l'ouverture d'un débat éclairé sur la coopération internationale en matière fiscale et a donc salué la décision du Conseil économique et social d'annualiser sa réunion spéciale sur la coopération internationale en matière fiscale. Le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale doit lui aussi être élevé au rang d'organe subsidiaire du Conseil.

14. Il importe de transformer d'urgence les engagements pris au titre du Consensus de Monterrey en mesures concrètes. Tout le monde gagnera à tirer parti des occasions offertes et d'une responsabilisation collective accrue, plutôt que de compter sur la charité. La paix et la stabilité à long terme ne seront instaurées que lorsque les peuples admettront que leur humanité et leur destin sont indissociables. Ceux qui n'ont pas honoré leurs engagements devraient reconnaître que leurs propres intérêts devraient les inciter à faire preuve d'une générosité plus grande et mieux orientée.

15. **M. Alemu** (Éthiopie), parlant au nom du Groupe africain, dit que l'APD a baissé durant deux années de suite et que le moment est venu de prendre des mesures pour récupérer le manque à gagner et permettre aux pays en développement, notamment les pays les moins avancés, de préserver leurs acquis de développement et de s'adapter aux nouveaux défis. Il est à espérer que le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable exercera une influence réelle et non pas nominale. Le Comité doit se pencher sur l'échec auquel a abouti la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau

international. Cet échec est, à ce jour, le principal obstacle à la réussite de la coopération pour le développement.

16. Si le Groupe africain se félicite de l'accroissement de la part de l'investissement dans de nouvelles capacités de production dans les pays les moins avancés, il reste préoccupé du caractère limité de l'investissement direct étranger, qui reste concentré sur quelques rares pays. Le Groupe africain est très conscient de l'importance cruciale de la mobilisation interne des ressources pour financer le développement de la région et des possibilités de progresser dans ce domaine.

17. La conclusion du cycle de Doha de l'OMC bénéficierait largement aux pays pauvres. Les donateurs devraient tenir l'engagement de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD, avec entre 0,15 et 0,2 % pour les pays les moins avancés. Le Groupe renouvelle l'appel à la mobilisation des 100 milliards de dollars, montant arrêté pour alimenter le Fonds vert pour le climat d'ici à 2020, et à la mise en place effective du Fonds en 2014.

18. L'instabilité qui marque le système financier mondial constituant une menace pour les acquis des pays africains, il est essentiel que ceux-ci soient aidés dans leur tâche de reconstruction des garde-fous fiscaux, à la faveur d'une assistance technique accrue et de facilités de crédit adossées à des financements préférentiels, de manière à atténuer l'impact des chocs externes sans aggraver les vulnérabilités liées à l'endettement.

19. Il faut œuvrer progressivement à asseoir le financement du développement sur des fondations solides et à réaliser l'objectif incontournable de l'éradication de la pauvreté. C'est dans cet objectif qu'il importera de tenir, avant la fin de 2015, une conférence internationale de suivi du financement du développement.

20. **M. Khan** (Indonésie), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que les actions de développement risquent de ralentir considérablement faute de renouvellement de l'engagement mondial relatif au financement du développement et de mobilisation de ressources pour stimuler la croissance. Les pays en développement ne peuvent pas assumer seuls la lourde charge de la mobilisation des ressources pour le développement : il est essentiel que ce fardeau soit partagé à travers un engagement régional et international. Pour donner un coup de fouet au développement durable, il est en outre indispensable de mettre en œuvre le Consensus de Monterrey et d'améliorer l'allocation des ressources à travers des modalités et sources de financement nouvelles.

21. L'objectif prioritaire du nouvel agenda du développement mondial doit être l'éradication de la pauvreté. Elle s'inscrira au centre des activités de développement durable. Les actions prioritaires porteront sur l'enseignement de qualité, l'amélioration des soins de santé, l'élargissement des possibilités d'emploi, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'accès à des produits alimentaires nutritifs et bon marché, les libertés politiques, la gestion des catastrophes naturelles et des changements climatiques, les transports et la sécurité routière, l'amélioration de la technologie, l'amélioration des infrastructures, le commerce équitable, l'accès aux marchés, l'aide à l'industrie et à la production et l'égalité des sexes.

22. L'ASEAN s'emploie à faciliter le commerce, le développement des marchés des capitaux, la sécurité alimentaire, la protection de la propriété intellectuelle et le développement de l'infrastructure. Les activités qu'elle conduit en matière de commerce et d'investissement visent à renforcer l'intégration et la compétitivité du secteur privé dans les États membres par l'amélioration des normes et des systèmes, l'élargissement des capacités des petites et moyennes entreprises et l'utilisation accrue des technologies liées aux énergies propres. Des actions de collaboration ont en outre été mises en chantier dans des domaines prioritaires avec le Forum de coopération économique Asie-Pacifique.

23. Enfin, il faut mettre en œuvre le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha, notamment le volet relatif aux engagements en matière d'APD. S'agissant de l'appui au développement, il y a lieu également de se pencher sur les problèmes systémiques inhérents aux systèmes monétaire, financier et commercial. Il importe aussi de prendre, avant la fin de 2013, une décision en ce qui concerne la conférence internationale de suivi du financement du développement.

24. **M. Beviglia Zampetti** (Observateur pour l'Union européenne), parlant au nom des pays candidats – l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie – des pays du processus de

stabilisation et d'association – l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine – et de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit qu'il importe d'insister sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui sont encore hors d'atteinte, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement. L'Union européenne et ses États membres demeurent fidèles à leurs engagements, qui sont suivis chaque année. Ils s'engagent à aider à la réalisation de ces objectifs. Au cours des dix dernières années, les engagements de l'Union européenne au titre de l'aide au développement ont atteint près de 45 milliards d'euros. L'Union européenne demeure le premier partenaire commercial des pays en développement et le marché le plus ouvert pour leurs produits. Au cours de la période 2000-2011, la part de l'Union européenne dans le montant total des opérations d'allègement de la dette dans le monde a été de 71 %.

25. Il y a lieu de préserver les principes inscrits dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha, tout en les adaptant aux nouveaux défis et à la nouvelle situation. Il s'agira ainsi de mieux répartir la richesse mondiale, de renforcer l'interdépendance, de mieux équilibrer les diverses sources de financement, de renforcer le rôle des donateurs émergents et de multiplier les processus et instruments de financement international, notamment le financement de la lutte contre les changements climatiques et de la préservation de la biodiversité. Les financements innovants sont tout aussi importants. Il faut aussi être résolument tourné vers l'action, couvrir toutes les sources de financement et contrer les flux financiers illicites tels que l'évasion fiscale. Il faut en outre que l'action porte sur l'exécution nationale dans un contexte de responsabilité partagée et dans le cadre d'un système de surveillance globale.

26. Les questions du commerce, du système financier international, des produits de base et de la dette extérieure sont intimement liées au financement du développement, même si elles ne figurent pas dans le même ordre du jour. Par souci de cohérence et pour éviter les doubles emplois, toutes ces questions devraient être traitées dans le cadre du Consensus de Monterrey par une résolution de portée générale.

27. L'Union européenne est en faveur du système commercial multilatéral équitable de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Accord du G-20 sur les quotes-parts et la gouvernance au Fonds monétaire international (FMI) signé en 2010. Le G-20 a donné la priorité au renforcement de la croissance et à la création d'emplois tout en maintenant la viabilité des finances publiques.

28. **M^me^ Morgan** (Mexique) dit que les pays donateurs doivent continuer à honorer leurs engagements volontaires en matière d'APD en expliquant à leurs contribuables les avantages que procure le développement de tous les pays. Le Mexique est disposé, à travers la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, à redoubler d'efforts pour aider les pays qui sont au même niveau de développement que lui ou à un rang inférieur. La coopération Sud-Sud complète la coopération traditionnelle sans se substituer à elle. Par ailleurs, il faut mettre en place un cadre méthodologique pour non seulement mesurer de façon cohérente les flux entre fournisseurs, mais aussi pour établir des paramètres permettant de s'assurer que les ressources humaines et financières mises en jeu aient le plus d'impact possible.

29. L'aide aux pays à revenu intermédiaire a des effets indirects qui rejaillissent positivement sur les pays moins développés à travers le commerce, l'investissement et les transferts de technologie. Dans un monde très interdépendant, il faut tenir compte de l'impact sur le patrimoine commun de l'humanité et ainsi passer de l'assistancialisme à la création des conditions d'un véritable développement national. Il importe de noter également que le Mexique abritera en avril 2014 la première réunion ministérielle du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement.

30. **M. Momen** (Bangladesh) dit que le système financier international doit être plus transparent et plus participatif, mais aussi davantage tourné vers la protection de la planète et le développement. Dans ce cadre, les pays les moins avancés devraient avoir davantage voix au chapitre. La part de ces pays dans le commerce mondial ayant stagné à un niveau très bas, ils devraient pouvoir bénéficier d'accès aux marchés développés en franchise de droits et hors quotas. Il est aussi essentiel que le FMI, la Banque mondiale et l'OMC établissent un mécanisme de financement du commerce, faute de quoi il ne sera pas possible de faire sortir la moitié des pays les moins avancés de cette catégorie d'ici à 2020.

31. Les envois de fonds effectués par les nationaux immigrés sont également très importants pour nombre

de pays en développement dont le Bangladesh. Les dirigeants du monde doivent tenir l'engagement qu'ils ont pris de réduire les coûts des envois de fonds.

32. **M. Mackay** (Bélarus) dit que la situation financière actuelle n'incite guère à l'optimisme. La baisse de l'APD des pays développés pour la deuxième année de suite est très préoccupante et devrait se poursuivre. Certains membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) respectent pleinement leurs engagements en matière d'APD, mais ils sont bien peu nombreux pour espérer renverser la tendance à eux seuls.

33. Le ralentissement du taux de croissance du commerce international, un des principaux moteurs du développement, est très inquiétant. L'aide au commerce est en baisse. Les mesures destinées à lutter contre le protectionnisme n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre. Tous ces facteurs pourraient peser de façon extrêmement négative sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

34. Les engagements consacrés dans le Consensus de Monterrey et maintes fois réaffirmés, notamment en ce qui concerne l'APD, l'assistance technique et l'appui au commerce international, doivent être tenus sans la moindre défaillance. Le contexte économique difficile ne saurait servir de prétexte pour faillir aux engagements et ignorer les intérêts de certains groupes de pays, dont les pays à revenu intermédiaire. Au cours de la période transitoire séparant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les nouvelles actions en faveur du développement au-delà de 2015, il importe tout particulièrement, pour assurer une croissance durable, d'encourager l'innovation scientifique et technique, de garantir l'assistance technique internationale et de favoriser le transfert de technologies.

35. La relation entre le financement du développement et la question plus large du renforcement de la gestion de l'économie mondiale mérite une mention spéciale. Le Belarus salue les discussions tenues à l'occasion du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et des réunions annuelles du Conseil économique et social et des institutions de Bretton Woods. Il faut cependant que le Conseil renforce son engagement avec le G-20 et l'OCDE, ce que la résolution 68/1 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil permet dans une large mesure.

36. Le Forum politique de haut niveau sur le développement durable devrait superviser le respect des obligations relatives au financement du développement. Il y aurait lieu, à cet égard, d'appuyer la proposition d'établissement d'un organe intergouvernemental sur le financement du développement.

37. **M. Warraich** (Pakistan) dit que la crise économique de 2008 a une fois de plus montré les effets délétères de la contagion dans un monde de plus en plus globalisé. Pour remédier aux problèmes créés par la mondialisation, il faut que les pays en développement jouent un rôle plus important dans les institutions de Bretton Woods. Il faut également réguler et superviser les financements irresponsables et mettre en place un système financier international qui mobilise des ressources aux fins d'une croissance durable. Un système plus stable et un environnement plus favorable favoriseraient le financement du développement, notamment dans les secteurs sous-financés.

38. Les pays sont certes au premier chef responsables de leur développement, mais il importe aussi d'aider les pays en développement à améliorer leurs capacités d'exportation et à les diversifier. De même, il faut se pencher dans les meilleurs délais sur les questions de la restructuration de la dette souveraine, de l'allègement de la dette et de l'investissement direct étranger. Enfin, il importe de mettre en place des politiques qui permettent au secteur privé de se départir des approches à court terme et de son aversion pour les risques.

39. **M. Alsuwaidi** (Émirats arabes unis) dit que le Consensus de Monterey et la Déclaration de Doha constituent un mécanisme international global pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, faire face à la crise mondiale actuelle et définir le cadre de l'action en faveur du développement au-delà de 2015. La création du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable permettra d'adopter des approches innovantes pour réaliser ces objectifs.

40. Malgré la crise, les Émirats arabes unis ont maintenu le niveau de leur APD, qui a dépassé 7 milliards de dollars. Le pays, qui est un des plus importants investisseurs dans l'énergie renouvelable,

finance des projets dans les petits États insulaires et les pays les moins avancés. C'est aussi un des principaux bailleurs de fonds de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, dont le siège est à Abou Dhabi. Les Émirats arabes unis apportent un appui à un très grand nombre de projets agricoles afin de favoriser la sécurité alimentaire dans les pays en développement. Sur le plan national, le Gouvernement met en œuvre des politiques pour moderniser l'infrastructure, lutter contre la corruption et encourager l'investissement.

41. **M. Pedersen** (Norvège) dit que son pays salue les résultats de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenue le 25 septembre 2013 à New York, et du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui a eu lieu les 7 et 8 octobre 2013 sous les auspices de l'Assemblée générale, et qui a demandé de mobiliser des ressources et d'élaborer un cadre de financement cohérent pour l'action en faveur du développement au-delà de 2015. Si l'APD demeure à un niveau critique, il convient de l'utiliser de plus en plus comme moteur pour mobiliser des financements privés et publics porteurs de croissance et de développement à long terme dans un contexte de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme et de primauté du droit. L'APD accordée par la Norvège, qui s'établit à environ 5 milliards de dollars par an, est considérée comme un investissement dans le futur de pays partenaires. La promotion de l'égalité des droits pour les femmes et les filles est un facteur important de développement durable, les sociétés égalitaires étant mieux équipées pour réduire la pauvreté.

42. Il faut également s'efforcer de mobiliser des ressources supplémentaires au titre de l'investissement étranger, des envois de fonds et des recettes fiscales. À travers son Impôt pour le développement et ses programmes « Pétrole au service du développement », la Norvège a contribué à renforcer les capacités des autorités fiscales dans les pays partenaires. Une plus grande transparence et des mesures pour empêcher la fuite des capitaux contribueraient à mobiliser davantage de fonds pour le développement. Enfin, la Norvège favorise le crédit et l'emprunt responsables afin de promouvoir une approche plus globale, plus équitable, plus prévisible et plus préventive du problème de la dette.

43. **M. Krishnasswamy** (Inde) dit qu'à l'occasion de la définition de l'action en faveur du développement au-delà de 2015, la communauté internationale est appelée à s'engager en faveur d'une stratégie de financement intégrée adossée à des flux de ressources prévisibles et stables. Le Comité intergouvernemental d'experts devrait y contribuer. Les autres facteurs importants à cet égard sont l'APD, le transfert de technologies, l'accès aux marchés, le renforcement des capacités, la viabilité de la dette, l'achèvement rapide du cycle de Doha et l'élimination des mesures qui faussent le marché, notamment les subventions agricoles. Il faut par ailleurs réformer les institutions de la gouvernance économique mondiale afin de réguler les flux financiers spéculatifs, d'améliorer la gestion des taux de change, d'empêcher les déséquilibres, de favoriser la coordination des politiques et d'élargir la participation des pays en développement. Il importe aussi de mobiliser toutes les sources de financement, y compris dans le cadre des partenariats public-privé et d'autres systèmes innovants de financement. La coopération Sud-Sud doit prendre plus de place, à condition qu'elle soit libre et affranchie des rigidités et qu'elle favorise le partage des expériences. Il ne s'agit pas seulement de mobiliser des ressources. Il faut aussi créer un système mondial favorable au développement.

44. **M. Bristol** (Nigéria) dit qu'en raison des incertitudes qui pèsent sur l'économie, les pays en développement ont besoin de ressources supplémentaires afin de financer des filets sociaux. Les donateurs sont appelés à honorer leurs engagements concernant l'APD. Il faudra en outre se pencher sur les financements innovants. De même, il est attendu de la communauté internationale qu'elle mette en œuvre le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement.

45. Par un effet de contagion, la crise de la dette née dans les pays développés a compromis les efforts déployés par les pays en développement pour rendre leur dette plus viable. Les Nations Unies devraient inciter à étendre les opérations d'allègement de la dette aux pays les plus pauvres et définir des modalités plus efficaces et équitables de traitement du surendettement. La communauté internationale devra réformer substantiellement l'architecture financière internationale, en donnant notamment un rôle plus important aux pays en développement. La part des pays les moins avancés dans le commerce international demeurant très faible, il appartient à la communauté internationale d'accorder aux produits de ces pays un

accès libre aux marchés en franchise de droits et hors quotas, et d'accroître les ressources allouées au titre de l'initiative Aide au commerce afin d'améliorer la compétitivité de ces produits.

46. La récession économique mondiale continue de compromettre la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut élaborer des politiques pour mettre en œuvre les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques. Les pays en développement doivent mobiliser des ressources internes pour le développement, créer des systèmes fiscaux de qualité et améliorer la gouvernance. Par ailleurs, il faut mettre fin aux flux financiers illicites, qui constituent un obstacle majeur au développement.

47. Ce sont les flux financiers privés qui assuraient l'essentiel du financement du développement. Malheureusement, un des effets de la crise économique a été la réduction des niveaux de l'investissement direct étranger dans les pays en développement. Sur un autre plan, il faut baisser les coûts des transactions et créer un environnement juridique, réglementaire et institutionnel favorable pour gérer les envois de fonds croissants en direction des pays en développement. Le Nigéria se préoccupe de la persistance des mesures protectionnistes dans le commerce et espère une conclusion rapide du cycle de Doha. Enfin, il importe, lors de la définition de l'action en faveur du développement au-delà de 2015, de tenir compte des questions du financement du développement, de la maîtrise nationale, des partenariats ouverts et de l'évaluation des résultats du développement, en se fondant sur le principe de responsabilité mutuelle.

48. **M^me^ Lu** Mei (Chine) dit que la situation économique mondiale complexe met à rude épreuve la coopération internationale pour le développement. La communauté internationale doit mieux coordonner les politiques macroéconomiques, refuser les mesures protectionnistes, demeurer attachée au développement et réduire le fossé entre pays développés et pays en développement de manière à favoriser une croissance économique mondiale équilibrée, vigoureuse et durable. Les principaux émetteurs de monnaies de réserve doivent garder à l'esprit les effets contagieux des ajustements des politiques monétaires et éviter leurs répercussions négatives sur les pays en développement. Ceux-ci doivent engager des réformes pour se prémunir contre les risques financiers tout en renforçant leur immunité. Il est également nécessaire de réformer la structure de la gouvernance économique mondiale. Les pays émergents et les pays en développement devraient jouer un plus grand rôle. Il faut à cet égard mettre en œuvre la réforme des quotes-parts et de la gouvernance du FMI et renforcer les fonctions de développement et de réduction de la pauvreté au sein des institutions financières internationales de façon à réduire l'écart entre le Nord et le Sud.

49. Les Nations Unies doivent continuer à jouer un rôle prépondérant en matière de financement du développement en accélérant la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Les financements publics sont largement déterminants dans le domaine de la coopération internationale pour le développement et les pays développés doivent assumer leurs responsabilités à cet égard. Ils sont appelés à respecter l'engagement pris de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'APD et à aider les pays en développement à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut, à l'évidence, mobiliser des ressources internes, tout comme il importe de mieux équilibrer le partenariat mondial pour le développement en veillant à ce que la coopération Sud-Sud vienne compléter la coopération Nord-Sud. La communauté internationale devrait déterminer le niveau des ressources supplémentaires nécessaires aux pays en développement pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international et donner pleinement corps au développement durable, puis, mobiliser lesdites ressources. Le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable devrait élaborer une stratégie basée sur le Consensus de Monterrey dans le cadre du financement du développement.

50. L'économie de la Chine est stable grâce à une politique budgétaire dynamique et une politique monétaire prudente. La croissance économique annuelle devrait atteindre 7,5 %. La Chine continuera d'approfondir les réformes et procéder à des ajustements structurels, mais aussi d'accélérer la transformation de son modèle de développement économique en faisant de la demande intérieure le moteur de la croissance économique. La Chine participe activement au financement du développement international, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

51. **M. Pescheux** (France) dit que pour éradiquer la pauvreté et assurer un développement durable, il faut une stratégie ambitieuse reposant sur cinq axes principaux et basée sur le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Premièrement, l'APD doit jouer un rôle central, en priorité au bénéfice des pays les moins avancés. Le partenariat mondial pour le développement doit être ouvert à tous et la stratégie de financement doit s'adapter à la nouvelle situation économique mondiale. Il faut élargir le cercle des donateurs, notamment par des projets de coopération Sud-Sud. Deuxièmement, il faut mobiliser les ressources nationales des pays en développement, renforcer les capacités fiscales nationales et lutter contre les flux financiers illicites. Troisièmement, le secteur privé doit jouer un rôle important. Quatrièmement, il est possible de mobiliser des ressources complémentaires à l'APD grâce aux financements innovants. La délégation française salue les efforts du Nigéria qui assure la présidence du groupe pilote sur les financements innovants et apporte son soutien au projet nigérian concernant l'adoption d'une résolution sur les financements innovants lors de l'actuelle session de l'Assemblée générale. Enfin, conformément aux priorités établies lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, il faut que l'aide soit plus transparente, davantage orientée vers les résultats et moins fragmentée.

52. La France mettra en avant l'importance d'une vision globale et intégrée du financement du développement à l'occasion des travaux du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, qui rendra un rapport à l'Assemblée générale en 2014. Ce rapport servira de fondement pour une nouvelle conférence de suivi de la conférence de Monterrey. La délégation française se réjouit que la communauté internationale s'accorde sur la nécessité d'un agenda unique qui associe étroitement éradication de la pauvreté et développement durable.

53. **M. Mbodj** (Sénégal) dit que les politiques de développement n'ont pu être concrétisées convenablement à cause de l'accroissement de la dette extérieure, la faible mobilisation des ressources nationales et la baisse des recettes d'exportation, des flux d'investissements étrangers directs, des flux de capitaux étrangers et de l'APD. Les engagements inscrits dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement doivent être respectés. Il faut en outre garantir une meilleure prévisibilité de l'APD qu'il convient de lier aux priorités nationales et aux politiques locales de développement. Par ailleurs, il importe de mieux gérer la dette extérieure et d'adopter un système commercial multilatéral plus équitable. Sur ce dernier point, il faut mener à bonne fin le cycle de Doha, matérialiser l'aide au commerce et abolir les mesures protectionnistes. La communauté internationale devrait rendre opérationnels le Fonds vert pour le climat et le transfert de technologies écologiquement rationnelles et explorer les mécanismes de financement innovant. Toutes ces mesures doivent être complétées par le renforcement des institutions régionales de coopération financière.

54. Le caractère limité de l'action des institutions de Bretton Woods, l'inadéquation de leurs structures de gouvernance, la sous-représentation en leur sein des pays en développement et l'inexistence de structures multilatérales de surveillance révèlent la fragilité du système financier international. Dès lors, la mise en place d'une architecture financière plus stable et plus équilibrée est nécessaire pour remédier de façon durable à des déséquilibres mondiaux persistants. Plus spécifiquement, le système d'allocation des quotes-parts doit être revu pour donner une plus grande place aux pays en développement. Enfin, il faudrait que les pays coordonnent plus étroitement leurs politiques monétaires.

55. **M. Ueda** (Japon) dit que l'économie japonaise est en phase de reprise grâce à une stratégie à trois volets reposant sur des mesures vigoureuses d'assouplissement monétaire, une politique fiscale conciliante et une stratégie de croissance axée sur la promotion de l'investissement. Pour passer de la phase de reprise à l'étape de croissance, le Gouvernement a augmenté les taxes sur la consommation, introduit des stimulants fiscaux favorisant l'investissement et pris des mesures de relance budgétaire pour un montant de 5 000 milliards de yens.

56. Le FMI et la Banque mondiale, qui ont bien réagi à la crise, doivent cependant redoubler d'efforts pour se donner plus de légitimité et d'efficacité. Le FMI est appelé à réformer sa gouvernance, notamment son système de quotes-parts. C'est grâce aux contributions financières volontaires des pays membres que le Fonds peut fonctionner. Il faut donc en tenir compte dans le processus de réforme des quotes-parts. La Banque mondiale se penche actuellement sur de nouvelles

méthodes de contribution dans le cadre de l'Association internationale de développement (IDA). Le Japon salue le projet de mécanisme de contribution, qui devrait permettre aux pays d'avoir des économies plus équitables.

57. Le financement du développement devrait être davantage orienté vers les résultats. Il est important que les Nations Unies et tous les autres partenaires de développement participent au Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, dont la première réunion aura lieu en 2014. Les divers organes chargés du financement du développement devraient élaborer un programme de travail pour que cette question soit intégrée de façon cohérente dans l'action en faveur du développement au-delà de 2015.

58. **M. Al Sada** (Qatar) dit que le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha demeurent les références fondamentales en matière de financement du développement. Au vu de l'instabilité économique et financière actuelle, il faut agir de façon concertée pour aider les pays en développement. Les niveaux d'investissement et d'APD déclinent et la coopération Sud-Sud, bien que positive, ne peut s'y substituer. Il faut également réformer l'architecture financière internationale en élargissant la représentation des pays en développement et en renforçant les ressources qui leur sont destinées. Les nombreux projets économiques, sociaux et humanitaires mis en œuvre par le Qatar montrent qu'il est un partenaire de développement agissant.

59. **M^me^ Potelwa** (Afrique du Sud) dit que les difficultés qui empêchent les pays en développement de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement sont accentuées par les effets des crises financière, alimentaire et énergétique et des changements climatiques. Il importe donc de remédier aux déséquilibres qui caractérisent le système financier international en assurant un accès universel aux financements et aux services financiers; une meilleure représentation des pays en développement dans les organismes financiers internationaux; des prêts et des emprunts responsables et un cadre adéquat pour la gestion et la restructuration de la dette. La communauté internationale devrait honorer les engagements pris en matière de financement du développement durable et reconnaître que dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les pays africains, notamment, sont confrontés à de grands défis. L'Afrique du Sud apporte son appui aux propositions concernant la discussion sur la tenue d'une conférence de suivi chargée de poursuivre l'examen de la question du financement du développement.

60. Le FMI et la Banque mondiale ont certes engagé des réformes, mais il reste beaucoup à faire. Les pays en développement doivent être mieux représentés. Les pays d'origine devraient agir pour réduire la volatilité des flux de capitaux privés en direction des pays en développement. La communauté internationale est appelée, quant à elle, à améliorer la coordination des politiques monétaires et la gestion des liquidités à l'échelle mondiale. Le secteur financier doit promouvoir une croissance à la fois stable et durable. Enfin, le développement durable devrait avoir pour objectif fondamental l'éradication de la pauvreté.

61. **M. Lee** Yongsoo (République de Corée) dit que son pays se félicite de l'issue du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, notamment l'accent mis sur l'exécution nationale, le partenariat mondial et l'utilisation judicieuse des ressources, qu'elles soient traditionnelles ou innovantes.

62. La mobilisation de ressources internes, qui sont les sources les plus viables du financement du développement, est essentielle au développement durable à long terme. L'APD demeure fondamentale, mais elle ne peut couvrir les besoins de financement du développement et est appelée à stagner à moyen terme. Par conséquent, elle devrait se concentrer sur les pays qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays les moins avancés sans littoral, les petits États insulaires en développement et les États fragiles. Les mécanismes de financement nouveaux et innovants sont importants. Les nouveaux fonds climatiques, tels que le Fonds vert pour le climat, doivent jouer un rôle de premier plan pour le développement durable. La République de Corée, qui abrite le secrétariat du Fonds vert pour le climat, s'efforcera sans tarder de le mobiliser de façon souple. Pour s'adapter à un paysage mondial en pleine mutation, il faudrait renforcer le partenariat mondial pour le développement et favoriser l'action conjointe de tous les acteurs concernés, dont les pays émergents, le secteur privé et la société civile. Le Partenariat de Busan pour l'efficacité de la coopération pour le développement pourrait contribuer dans une large mesure à l'action en faveur du développement au-delà de 2015 pour peu qu'on surveille l'efficacité des initiatives de développement. Le Partenariat de Busan

et le processus de financement du développement mis en place par le Consensus de Monterrey devraient développer des synergies à travers la création d'un partenariat mondial pour le développement tangible.

63. **M. Vasiliev** (Fédération de Russie) dit que le G-20 a largement contribué à l'action internationale de réforme du système financier international. Au cours de l'année écoulée, il a accordé la priorité au renforcement de la viabilité des banques et des systèmes bancaires, s'est écarté du modèle des banques dites « trop imposantes pour sombrer », a réglementé les institutions financières systémiquement importantes, a réformé le marché des produits dérivés hors-cote et le système bancaire parallèle, a renforcé la transparence et la responsabilité des agences de notation et a réformé les indicateurs financiers.

64. La présidence russe du G-20 s'est concentrée sur l'amélioration de la structure de gestion du FMI et le renforcement de ses ressources et de ses capacités de contrôle, la modernisation des techniques gouvernementales en matière de crédit et des politiques de gestion de la dette, l'élaboration de recommandations sur les marchés obligataires en monnaie nationale et l'amélioration de la performance des mécanismes financiers régionaux. Sur toutes ces questions, le Sommet de Saint-Pétersbourg a abouti à des décisions pratiques importantes. Un nouveau train de réformes a permis d'éliminer les principaux points de vulnérabilité du système financier. À l'occasion de la rédaction d'un projet de résolution sur cette question, la Deuxième Commission devrait se pencher sur les travaux réalisés par le G-20 dans ce domaine.

65. L'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie et l'Inde (les BRICS) jouent un rôle de plus en plus important dans la réforme du système financier international. Les BRICS, dont les marchés connaissent une croissance rapide, pourraient devenir un élément majeur du nouveau système mondial. Ces pays ont accompli des progrès notables en créant leur propre banque de développement. Ils ont décidé du montant du capital initial (50 milliards de dollars) et de sa répartition. La réserve commune a été arrêtée à 100 milliards de dollars, dont une contribution de 18 milliards de dollars de la Fédération de Russie. Le groupe de pays a aussi arrêté une décision préliminaire concernant la répartition des quotes-parts. Ces mesures, qui ont été prises dans le cadre collégial des BRICS, vont concourir à une viabilité et une stabilité accrues du système financier international dans son ensemble. Ce système est vulnérable car il dépend dans une large mesure d'un nombre réduit de centres d'émission et de monnaies de réserve.

66. **M^me^ Rubiales** (Nicaragua) dit que la crise économique, qui constitue la plus grande menace depuis des dizaines d'années pour le bien-être des Nicaraguayens, est la conséquence d'un système financier capitaliste international qui concentre la richesse tout en diffusant la pauvreté. Le FMI et la Banque mondiale devraient œuvrer à la réalisation des objectifs inscrits dans la Charte. Les institutions de Bretton Woods ont cependant toujours fonctionné comme des entreprises commerciales, défiant les principes et objectifs qui étaient à l'origine de leur création. Il faut donc engager des réformes profondes pour donner un rang égal à tous les membres, quel que soit leur poids économique.

67. La crise, qui a révélé l'instabilité du système des réserves mondiales basé sur le dollar, nous renvoie aujourd'hui à la nécessité de discuter d'un nouveau système de réserves. S'agissant du suivi du processus du financement du développement, il serait très utile d'élaborer un rapport afin de s'assurer que les engagements pris ont bien été tenus. La délégation russe demande la tenue d'une conférence de suivi de la Conférence de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008, ce qui donnerait aux pays en développement l'occasion de formuler des politiques économiques globales. Tous les pays doivent participer à la recherche de solutions à la crise économique et à la création d'un nouvel ordre économique mondial.

La séance est levée à 13 heures.